

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 10 juillet 2018 à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis

Procurations :

Martine PHILIPP à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
Sophie BOIRE-VARLET à Patrick COTTET-DUMOULIN
Nathalie GOINE à Christophe MUTILLOD
Anne CORNIER-PASQUIER à Jean-Louis VUAGNOUX
José CRAYSTON à Alain DEGENEVE
Régis PASQUIER à Gérald LOMBARD

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

PHILIPP Martine (Morzine), BOIRE-VARLET Catherine Sophie (Saint Jean d'Aulps), GOINE Nathalie (Les Gets), CORNIER-PASQUIER Anne (Bellevaux), PASQUIER Régis (Bellevaux), CRAYSTON José (Lullin), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand) et MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme) et TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport)

Secrétaire de séance :

MORAND Jean-Claude

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 10 avril 2018 :

- 24 mai 2018 : GT SCoT à Thonon (*Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT*)
- 24 mai 2018 : AG Mission Locale à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 24 mai 2018 : marché CA Leader à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 25 mai 2018 : CA de l'EPF74 à Allonzier la Caille (*Gilbert GALLAY*)
- 28 mai 2018 : Chablais Ski Team à La Vernaz (*Jacqueline GARIN*)
- 28 mai 2018 : Bureau du SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 30 mai 2018 : Lancement enquête public 2x2 voies à Tully
- 31 mai 2018 : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 31 mai 2018 : COPIL étude transport solide (*Jacqueline GARIN et Jean-Claude MORAND*)
- 1^{er} juin 2018 : COPIL ARTACLIM à Chambéry (*Hélène RICHARD*)
- 7 juin 2018 : présentation MAM La Vernaz (*Jean-Claude MORAND, Gérald LOMBARD*)
- 11 juin 2018 : COPIL DAAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)

2- Urbanisme : présentation du projet de modification n° 10 du PLU de Morzine

Gérard BERGER présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet de modification n° 10 du PLU de Morzine (voir diaporama ci-joint).

Jean-Louis VUAGNOUX est surpris qu'une zone AU puisse être transformée en zone Ub2 alors qu'il dit régulièrement à ses administrés qu'on va passer en PLUi et qu'on ne peut plus faire ce qu'on veut. Gérard BERGER précise qu'il faut bien distinguer les zones AU1 des zones AU2. Dans le cas de Bellevaux, c'est probablement une zone AU2 dont le Préfet avait refusé la transformation en zone U contrairement au cas présent où il s'agit d'une zone AU1. Henri ANTHONIOZ ajoute qu'une zone AU inscrite depuis plus de 9 ans ne peut pas passer en zone U sans une révision du PLU.

Jean-François BAILLEUX précise qu'une lettre a été envoyée au TA de Grenoble le 25 juin 2018 en vue de la nomination d'un commissaire enquêteur et de la réalisation de l'enquête publique entre le 6 août et le 7 septembre 2018. Par contre, il précise que la réalisation de cette enquête publique est conditionnée à la nécessité de réaliser ou non une évaluation environnementale au préalable (réponse de DDT/DREAL en attente).

Nota : suite aux différents contacts avec les services de l'État après le conseil communautaire, l'enquête publique a été reportée à une date ultérieure : en octobre 2018 si pas besoin d'évaluation environnementale et en février 2019 si besoin d'une évaluation environnementale, la réponse sur cette nécessité ou non devant arriver fin septembre 2018.

3- Finances

3.1 Subventions 2018 aux crèches

Gérald LOMBARD rappelle aux membres du conseil communautaire que chaque année, un acompte est versé aux 5 associations dès le mois de janvier et que le solde est calculé et versé en juillet après communication par les associations de leurs comptes de résultats. La proposition pour 2018 est la suivante :

Subventions crèche 2018						
crèches	subv. versée en 2017	réalisé 2017	subv. prev. 2018	acompte 1	solde	subvention totale
Outa	93 000 €	-932 €	101 000 €	67 333 €	33 667 €	101 000 €
Les Minots	91 000 €	2 919 €	56 000 €	37 333 €	18 667 €	56 000 €
Les P'tits Gatéons	116 000 €	-36 102 €	152 000 €	76 000 €	76 000 €	152 000 €
Les Bout'Chou	67 000 €	5 304 €	74 000 €	37 000 €	27 000 €	64 000 €
Les P'tits Mouzets	3 125 €	-29 554 €	60 000 €	30 000 €	4 000 €	34 000 €
total	370 125 €	-58 365 €	443 000 €	247 666 €	159 334 €	407 000 €

Gérald LOMBARD apporte quelques précisions sur les montants des subventions proposées.

L'Outa :

L'augmentation de la subvention est notamment due au surcoût lié à la fin des emplois aidés.

Les Minots :

L'association ne gère désormais plus que la crèche. Concernant la halte-garderie touristique, une nouvelle association a été créée spécifiquement. Il précise qu'il y a des incertitudes sur le financement CAF et qu'il faudra voir en fin d'année si la subvention aura été suffisante. Il précise également que des discussions sont en cours entre l'association et la commune de Morzine au sujet d'un déficit lié à la gestion du périscolaire en 2015 et 2016, déficit qui impacte le fonctionnement actuel de l'association par manque de trésorerie.

Les Ptits Gations :

On devrait retomber en 2019 à 120 000 € / 130 000 €.

Les Bout'chou du Brevon :

Pas d'évolution significative du montant versé. La PMI vient d'accorder la création, à partir de novembre, de 3 places supplémentaires dans les locaux actuels.

Les Ptits Mouzets :

La réduction significative du montant de subvention versé depuis plusieurs années a permis de régulariser le trop-versé et de réduire le montant de trésorerie de l'association. Le montant à verser pour 2018 devrait maintenant correspondre au besoin de financement réel de la structure.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER rappelle qu'au mois de janvier, il avait été demandé, pour chacune des crèches, le coût par enfant. Gérald LOMBARD précise qu'il est en train de finaliser un tableau avec Sabine VINCENTI qui présentera non pas un coût par enfant (qui ne veut pas dire grand-chose selon lui compte tenu des effets de masse) mais plutôt un coût horaire de garde dans chacune des structures ainsi que des indicateurs précis sur chaque crèche. Ce tableau sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Gérald LOMBARD, Trésorier de l'association Les Bout'chou du Brevon, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'abstient), décide d'attribuer les soldes de subventions conformément à la proposition qui lui a été faite.

3.2 Subventions 2018 aux écoles de musique

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du 16 janvier 2018 par laquelle il avait été décidé de verser pour les écoles de musique les subventions suivantes :

- École de Musique de Morzine 13 750 €
- École de Musique des Gets 4 500 €
- École de Musique de la Vallée d'Aulps 20 700 €
- Ecole de Musique du Brevon 16 300 €

Il précise que les montants versés ne correspondaient qu'à 50 % des montants versés en 2017 et propose de leur verser le solde de leur subvention dans les conditions suivantes :

- École de Musique de Morzine 13 750 €
- École de Musique des Gets 4 500 €
- École de Musique de la Vallée d'Aulps 20 700 €
- Ecole de Musique du Brevon 16 300 €

Yannick TRABICHET aimerait savoir si les associations ont transmis à la CCHC leur rapport moral et financier pour l'année écoulée. Hélène RICHARD souligne qu'elle ne les a pas tous reçus et rappelle que, s'agissant d'associations gérées par des bénévoles, les choses ne sont pas toujours simples. Elle précise qu'il n'y a actuellement plus de Président à l'école de musique de la Vallée d'Aulps mais qu'une assemblée générale va avoir lieu et que le problème devrait être réglé en septembre.

Jacqueline GARIN se demande si la CCHC ne pourrait pas imposer aux associations de fusionner comme cela leur avait été proposé initialement. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que l'on ne peut pas s'immiscer dans la gestion associative. Par contre, contrairement à ce que nous avait répondu la Préfecture

l'année dernière sur les modes de gestion possible, il serait a priori possible (à confirmer) de créer une école de musique intercommunale sous la forme d'un EPIC, comme cela vient d'être fait par la CC4R.

Yannick TRABICHET estime que le versement de la subvention à l'école de musique du Brevon ne devrait intervenir qu'après leur assemblée générale qui aujourd'hui n'a toujours pas eu lieu. Elle déplore que des projets soient menés à l'extérieur alors qu'il faudrait davantage se concentrer sur le local. Elle estime qu'il faudrait que les directeurs aient l'honnêteté de dire lorsqu'ils n'ont pas le temps et de laisser leur place le cas échéant.

Jacqueline GARIN propose aux membres du conseil communautaire de voter ce soir les soldes de subventions pour les écoles de musique de Morzine, des Gets et de la Vallée d'Aulps, et de reporter à septembre le vote de celui de l'école de musique du Brevon en leur demandant de réunir d'ici là leur assemblée générale.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement des soldes de subventions aux écoles de musique de Morzine, des Gets et de la Vallée d'Aulps.

3.2 Budget principal – Décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative n° 1 pour le budget principal :

- Dépenses de fonctionnement :
 - 611 Location vélos électriques + 28 200,00 €
 - 6132 Location 2018 Auberge du Cloret + 10 000,00 €
 - 6281 Cotisation PDS 2018 + 12 000,00 €
 - 62878 Location vélos électriques - 25 000,00 €
 - 6574 Subvention Antenne de Justice et du Droit + 6 000,00 €
 - 739211 Attributions de compensation - 60 300,00 €
 - 739223 Contribution au FPIC - 27 000,00 €
 - 6761/042 Plus-value sur cession de véhicule + 1 900,00 €
 - 022 Dépenses imprévues - 28 600,00 €
 - 023 Virement à la section d'investissement + 33 600,00 €
- Recettes de fonctionnement :
 - 74124 Dotation d'intercommunalité - 54 700,00 €
 - 74126 Dotation de compensation - 1 000,00 €
 - 7472 Subvention réseau bibliothèques + 6 500,00 €
- Dépenses d'investissement :
 - 2183-63 Tablettes et ordinateur bibliothèques + 3 500,00 €
 - 13911/040 Amortissement subventions + 100,00 €
- Recettes d'investissement :
 - 021 Virement de la section de fonctionnement + 33 600,00 €
 - 1323 Plan Tourisme gare d'accueil Avoriaz - 30 000,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 1.

3.3 Nouveaux tarifs pour l'utilisation du matériel des services techniques

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter 2 nouveaux tarifs pour l'utilisation du matériel des services techniques de la CCHC, tarifs qui seront également proposés au vote des communes afin d'être notamment utilisés dans le cadre des refacturations qui se feront pour les travaux liés à la compétence GEMAPI :

- Pelle > 6 tonnes : 60 € / heure
- Chargeuse : 60 € / heure

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces 2 nouveaux tarifs.

3.4 Nouveaux tarifs pour la boutique du DDVA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Office à l'Abbaye de Tamié – du lundi au vendredi 19,90 €
- Office à l'Abbaye de Tamié – du samedi au dimanche 19,90 €

• Le chant des sœurs de l'Abbaye d'Echourgnac	10,90 €
• Le chant de l'Abbaye d'en calcat	13,30 €
• Laudes et vêpres à l'abbaye de Sénanque	13,30 €
• Pleine de grâce	8,50 €
• Les voix cisterciennes	16,70 €
• Chefs-d'œuvre grégoriens	15,90 €
• Splendeur du chant grégorien	15,90 €
• Immortel grégorien	15,90 €
• Ave Maria- Immortel grégoriens	15,90 €
• Messe des Anges	13,30 €
• Salve Regina	13,30 €
• Exsultate Déo	13,30 €
• Requiem grégorien	13,30 €
• Vêpres et Complies St Bernard	13,30 €
• Christus natus Est	8,80 €
• Le chant du Thoronet	13,30 €
• Un chant d'éternité	13,30 €
• Le chant des Anges	8,50 €
• Que mon cri parvienne à toi	13,30 €
• Sachet 250g perles propolis	5,30 €
• Autocollant apifun la plaque de 23 abeilles	3,50 €
• Autocollant J'aime le miel	3,50 €
• Peluche abeille 18cm	11,80 €
• Peluche Willy 30 cm	18,20 €
• Playmobil – L'apicultrice et sa ruche	18,90 €
• Gel pieds 75 ml	13,20 €
• Crème mains miel et propolis 70ml	12,90 €
• Gommages propolis orange	6,20 €
• Apiderm creme apaisante propolis	9,80 €
• Hydromel aristee 75cl	12,80 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés. Toutefois, il est demandé que lors des prochains votes de tarifs, une explication plus importante soit donnée sur les modalités de calcul.

4- Marchés publics

4.1 Construction d'un MSP à Lullin : attribution du marché

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire, après analyse des offres par le maître d'œuvre, d'attribuer les lots du marché selon les modalités suivantes :

• <u>Lot 1 – Démolition – Maçonnerie</u>	
○ Estimation MOE (tranche ferme)	82 410,00 € HT
○ Estimation MOE (tranche optionnelle)	29 730,00 € HT
○ Attributaire : Engeco Societa Cooperativa (Turin)	
○ Montant de la tranche ferme :	76 407,04 € HT
○ Montant de la tranche optionnelle :	38 478,99 € HT
• <u>Lot 2 – Charpente – Couverture – Bardage</u>	
○ Estimation MOE (tranche ferme)	7 570,00 € HT
○ Estimation MOE (tranche optionnelle)	33 400,00 € HT
○ Aucune offre reçue	
• <u>Lot 3 – Étanchéité</u>	
○ Estimation MOE (tranche ferme)	2 750,00 € HT
○ Attributaire : EFG (Annemasse)	
○ Montant de la tranche ferme	3 816,81 € HT
• <u>Lot 4 – Menuiseries extérieures bois</u>	
○ Estimation MOE (tranche ferme)	25 400,00 € HT
○ Estimation MOE (tranche optionnelle)	17 000,00 € HT
○ Attributaire : Chablais Iso Menuiserie (Bons)	
○ Montant de la tranche ferme :	18 637,00 € HT
○ Montant de la tranche optionnelle :	10 124,00 € HT

• <u>Lot 5 – Ascenseur</u>	
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	25 000,00 € HT
◦ Attributaire : Orona (Oullins)	
◦ Montant de la tranche optionnelle :	20 200,00 € HT
• <u>Lot 6 – Doublages – Cloisons – Faux plafonds – Peinture</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	40 450,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	27 500,00 € HT
◦ Attributaire : Kiran (Annecy)	
◦ Montant de la tranche ferme :	40 000,00 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	28 000,00 € HT
• <u>Lot 7 – Chapes – Carrelages – Faïences</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	16 530,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	11 120,00 € HT
◦ Attributaire : Technidalle (Bons)	
◦ Montant de la tranche ferme :	12 861,96 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	9 720,10 € HT
• <u>Lot 8 – Menuiseries intérieures</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	16 300,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	11 470,00 € HT
◦ Attributaire : Chablais Iso Menuiserie (Bons)	
◦ Montant de la tranche ferme :	18 870,08 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	14 903,08 € HT
• <u>Lot 9 – Sols souples</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	2 090,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	835,00 € HT
◦ Aucune offre reçue	
• <u>Lot 10 – Enduits extérieurs</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	5 000,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	7 200,00 € HT
◦ Attributaire : Kiran (Annecy)	
◦ Montant de la tranche ferme :	5 000,29 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	6 994,75 € HT
• <u>Lot 11 – Chauffage – Sanitaire</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	46 000,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	17 000,00 € HT
◦ Attributaire Mokrani (Thonon)	
◦ Montant de la tranche ferme :	43 093,00 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	16 072,00 € HT
• <u>Lot 12 – Ventilation</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	5 200,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	1 000,00 € HT
◦ Attributaire : Mokrani (Thonon)	
◦ Montant de la tranche ferme	4 623,00 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	1 295,00 € HT
• <u>Lot 13 – Électricité – Courants forts et faibles</u>	
◦ Estimation MOE (tranche ferme)	47 000,00 € HT
◦ Estimation MOE (tranche optionnelle)	23 000,00 € HT
◦ Attributaire : Mugnier Elec (Bons)	
◦ Montant de la tranche ferme :	41 541,62 € HT
◦ Montant de la tranche optionnelle :	15 375,02 € HT
• <u>Total tranche ferme</u>	
◦ Estimation MOE	296 700,00 € HT
◦ Montant du marché (avec estimation pour lots non attribués)	274 510,80 € HT
• <u>Total tranche optionnelle</u>	
◦ Estimation MOE	204 255,00 € HT
◦ Montant du marché (avec estimation pour lots non attribués)	195 397,94 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les 11 lots dans les conditions qui lui ont été présentées et autorise la Présidente à attribuer les 2 lots infructueux après nouvelle consultation.

Alain DEGENEVE souligne qu'il serait bien, à l'avenir, que les communes soient au courant lorsqu'une procédure de marché public est lancée pour un bâtiment ou une opération situé sur leur territoire.

4.2 Création d'un pôle petite enfance à Vailly

Charles-Henri MONTET fait part de la nécessité de passer des avenants aux lots n° 1, 2, 8 et 11 :

- Lot n° 1 – Terrassement – VRD
 - Titulaire : BLANC MAURICE
 - Montant marché initial : 290 201,24 € HT
 - Montant avenant précédent : + 6 403,00 € HT
 - Montant avenant n° 3 : + 5 497,50 € HT
 - Motif de l'avenant : création du chemin d'accès du voisin*
- Lot n° 2 – Maçonnerie
 - Titulaire : ENGECO
 - Montant marché initial : 311 096,07 € HT
 - Montant avenants précédents : 60 011,12 € HT
 - Montant avenant n° 4 : - 3 277,70 € HT
 - Motif de l'avenant : moins-value sur travaux du préau*
- Lot n° 8 – Menuiseries extérieures
 - Titulaire : VERGORI
 - Montant marché initial : 136 000,00 € HT
 - Montant avenant n° 2 : + 9 070,00 € HT
 - Motif de l'avenant : passage en oculus rond, porte vitrée et mobilier complémentaire dans l'école*
- Lot n° 11 – Electricité
 - Titulaire : MUGNIER ELEC
 - Montant marché initial : 83 149,78 € HT
 - Montant avenant n° 2 : + 7 247,02 € HT
 - Motif de l'avenant : sonorisation dortoir et salle d'activité crèche*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les avenants qui lui sont présentés.

4.3 Eclairage et mise en valeur du DDVA et de son accès

Charles-Henri MONTET rappelle la délibération du 11 mars 2014 par laquelle le conseil communautaire avait décidé de constituer un groupement de commande avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en vue de la réalisation de travaux de mise en lumière de l'Abbaye d'Aulps. Le Département ne souhaitant plus être partie prenante dans cette opération, il propose de passer un avenant entre les deux parties afin de mettre fin à la convention de groupement de commande, et ainsi permettre à la CCHC de reprendre la main sur l'opération pour les travaux qui la concernent, sachant que la consultation pour la réalisation de ces travaux est en cours.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre fin au groupement de commande constitué en 2014 avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en vue de la réalisation de travaux de mise en lumière de l'Abbaye d'Aulps et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

5- Personnel

5.1 Compte épargne-temps

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la mise en place d'un compte épargne temps (CET) pour les agents de la CCHC. Il rappelle que le CET peut être alimenté par le report de jours de congés annuels (dès lors que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année est au moins égal à 20). Afin d'être en mesure de rémunérer Bruno KOEGLER pour les jours qu'il a épargné sur son CET et qu'il n'a pas pu poser avant son départ en retraite le 1^{er} juillet 2018, il propose de modifier le règlement du CET et de prévoir désormais la possibilité d'indemniser, à la demande des agents, les jours comptabilisés sur leurs CET (à partir du 21ème jour), et ce uniquement dans le cas d'un départ en retraite. Il précise que cette indemnisation serait forfaitaire :

- 125 euros bruts pour un agent de la catégorie A,
- 80 euros bruts pour un agent de la catégorie B,
- 65 euros bruts pour un agent de la catégorie C.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'ouvrir la possibilité, pour les agents partant en retraite, de se faire indemniser les jours comptabilisés sur leurs CET.

5.2 CNAS : extension de l'adhésion aux retraités et aux saisonniers récurrents

Madame la Présidente rappelle que la CCHC adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui permet aux agents de la CCHC de bénéficier d'aides diverses dans leur vie quotidienne (enfants, vacances, emprunts...). Elle souligne qu'à ce jour seuls les agents recrutés à l'année peuvent bénéficier de ces aides et propose, afin de fidéliser les agents saisonniers, d'étendre le dispositif aux agents saisonniers récurrents qui ont travaillé 2 saisons consécutives. Elle souligne que le dispositif pourrait également être ouvert aux agents retraités :

- coût pour un actif par an : 205,00 €
- coût pour un retraité par an : 133,50 €

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le coût de l'adhésion actuelle est de 9 500 € par an et que l'adhésion des saisonniers récurrents représenterait un surcoût d'environ 2 500 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre l'adhésion au CNAS pour les saisonniers récurrents mais pas pour les retraités.

5.3 Médiation préalable obligatoire

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice prévoit, dans son article 5, l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la fonction publique territoriale, et ce jusqu'au 18 novembre 2020. Le CDG de la Haute-Savoie s'étant porté candidat à cette expérimentation, il propose de mettre en œuvre cette procédure pour les agents de la CCHC en concluant une convention avec le CDG. Il précise qu'en cas d'adhésion de la CCHC, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation sera obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours. Il ajoute que, la CCHC étant affiliée au CDG74, le service est déjà financé dans le cadre de la cotisation additionnelle qui lui est versée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation

5.4 RAM : création d'un emploi non permanent d'animateur

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de créer un emploi non permanent d'animateur petite enfance (animations du Relais d'Assistante Maternelles et ateliers jeux) pour accroissement temporaire d'activité, et ce afin de pouvoir signer un nouveau contrat avec Aurore HULAK pour la période du 15 juillet 2018 au 31 décembre 2018 et sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 8 heures. Il souligne qu'à l'issue de ce nouveau contrat, les élus devront se prononcer sur le devenir de ce poste qui, s'il perdure, devra être créé en tant qu'emploi permanent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste.

5.5 Réorganisation du service administratif

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une réflexion est actuellement en cours sur la réorganisation du service administratif de la CCHC. Dans l'attente de cette réorganisation qui devrait être présentée en bureau au mois d'août et en conseil communautaire en septembre, il propose, afin de gagner du temps et d'être en mesure de trouver au plus vite un agent qui viendra s'occuper des marchés publics à la place de Charles-Henri MONTET (qui ne peut plus s'en occuper compte tenu de sa charge de travail), de publier dès maintenant une offre d'emploi d'un acheteur public et de créer en septembre l'emploi nécessaire au recrutement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

6- Transport scolaire

6.1 Attribution de nouveaux marchés

Béatrice TAVERNIER informe les membres du conseil communautaire que plusieurs marchés viennent d'être attribués par la Région Auvergne Rhône-Alpes concernant le transport scolaire de la CCHC :

- Secteur primaire La Côte-Essert-Romand :
 - Attributaire : Commune de La Côte d'Arbroz
 - Montant annuel : 23 297,40 €
- Secteur collègue La Côte d'Arbroz – Essert Romand – Saint Jean d'Aulps
 - Attributaire : SAT Autocars
 - Montant annuel : 65 862,72 €
- Secteur primaire La Vernaz
 - Attributaire : Commune de La Vernaz
 - Montant annuel : 15 571,36 €
- Secteur primaire La Forclaz
 - Attributaire : Commune de La Forclaz
 - Montant annuel : 29 182,02 €
- Secteur Morzine (Les Prodains – gare routière)
 - Attributaire : SAT Autocars
 - Montant annuel : 17 775,45 €
- Secteur Bellevaux (Sur les Monts)
 - Attributaire : Commune de Bellevaux
 - Montant annuel : 20 865,95 €
- Secteur Bellevaux (La Côte Gai Soleil)
 - Attributaire : Autocars les Moineaux
 - Montant : 37 403,80 €
- Secteur primaire Vailly
 - Attributaire : Commune de Vailly
 - Montant annuel : 27 611,50 €

Elle rappelle qu'en tant qu'Autorité Organisatrice de Second Rang, il appartient à la CCHC de signer les marchés qui la concernent.

Yannick TRABICHET regrette le nouveau système qui risque de faire diminuer le nombre d'élèves utilisant le service car les parents devront désormais régler à la CCHC des frais d'inscription. Par ailleurs, elle souligne que, si la commune de Vailly n'avait pas été retenue à l'issue de la consultation, alors la CCHC aurait dû payer 27 000 euros pour une prestation qui est aujourd'hui prise en charge par la commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les marchés correspondant aux différents circuits de transport scolaire listés ci-dessus.

6.2 Avenant n° 1 à la convention de délégation et du financement passée avec la Région

Béatrice TAVERNIER rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une convention a été passée avec la Région afin de déléguer à la CCHC l'organisation et le financement du transport scolaire sur son territoire. Afin que la CCHC soit en mesure d'exploiter certains services en régie, elle fait part de la nécessité de passer un avenant à la convention afin d'y être autorisée expressément par la Région.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer un avenant à la convention.

6.3 Convention avec la commune de Lullin pour la mise à disposition de leur minibus et de leur agent

Béatrice TAVERNIER rappelle aux membres du conseil communautaire que la Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé, aux fins d'expérimentation, de mettre à la disposition de la CCHC un véhicule électrique pour effectuer le transport scolaire primaire de la commune de Lullin. Pour ce faire, il souligne la nécessité de passer une convention de prestation de service avec la commune de Lullin afin de prévoir la mise à disposition à la CCHC d'un agent technique communal, titulaire du permis de conduire B, pour la durée de l'année scolaire 2018 – 2019, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, une heure le matin et une heure le soir, ainsi que la mise à disposition du véhicule de transport scolaire actuellement utilisé par la commune, et ce à partir du 3 septembre 2018 et jusqu'à la livraison du véhicule électrique commandé par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Gilbert GALLAY se demande pourquoi la CCHC va bénéficier gratuitement d'un véhicule pour le ramassage des élèves sur Lullin alors que la commune de La Forclaz a dû commander un nouveau mini-bus pour être attributaire du marché. Jacqueline GARIN tient à préciser, pour éviter tout malentendu, que c'est la Région qui a choisi la commune de Lullin pour son expérimentation et en aucun cas la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer une convention de prestation de service avec la commune de Lullin.

7- ZAE du Vernay-Bron : nouvelle délibération à prendre pour la signature des avenants aux compromis de vente

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération prise le 12 juin 2018 par laquelle le conseil communautaire avait décidé de passer 2 nouveaux compromis (ou avenants aux compromis actuels) en vue de l'acquisition par la CCHC des terrains de la commune de Saint Jean d'Aulps et de la cession de ces terrains à Thierry COFFY (où toute personne qui se substituerait) et à la Société de Dragage de la Haute-Dranse, en contrepartie de la réalisation de travaux, Sur proposition du cabinet de conseil juridique mandaté par la CCHC sur cette affaire, il propose de compléter la délibération initiale afin de conditionner la réalisation des travaux au respect de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée actuellement à 1 700 000 € HT, et ce afin de ne pas engager la CCHC en cas de travaux largement supérieurs à l'estimation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Romain GURLIAT et Yannick TRABICHET s'abstiennent) décide de compléter la délibération prise le 12 juin 2018 afin de conditionner la réalisation des travaux au respect de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée actuellement à 1 700 000 € HT.

8- Tourisme : modification de la convention à passer entre la CCHC et les OT pour la vente de produits liés aux sentiers thématiques

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 mai 2018 par laquelle il a été décidé de passer une convention avec chacun des offices de tourisme du territoire pour la vente de produits liées aux sentiers thématiques, convention qui prévoit notamment que « l'OT s'engage à faire la promotion des 5 sentiers thématiques... ». Il précise que le Comité de Direction de l'OT des Alpes du Léman n'a pas validé cette convention et demande qu'il soit écrit que « l'OT peut faire la promotion des 5 sentiers thématiques » ou que « l'OT s'engage à faire la promotion des sentiers thématiques de son territoire ».

Romain GURLIAT et Yannick TRABICHET sont surpris de cette réaction et estiment que l'OT étant financé à 55 % par la CCHC, il est normal qu'il fasse la promotion de l'ensemble des sentiers de la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas modifier la convention initiale et charge Madame la Présidente de notifier cette décision au Président de l'OT des Alpes du Léman.

9- Questions diverses

9.1 Désignation d'un délégué de la CCHC à Léman Habitat

Gérald LOMBARD se porte candidat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Gérald LOMBARD pour représenter la CCHC au conseil d'administration de Léman Habitat

Après rapprochement avec les services Léman Habitat, c'est une femme qui doit être désignée. Ce sera donc Catherine Sophie BOIRE-VARLET qui représentera la CCHC et non Gérald LOMBARD.

9.2 Demande de modification par l'ONF du régime forestier

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne qu'il a participé à une réunion avec l'ONF et la DDT à l'issue de laquelle il lui a été indiqué que certaines parcelles étaient désormais soumises au régime forestier alors qu'elles n'y étaient pas soumises jusqu'à maintenant. Il aimerait connaître la position des autres communes sur ce sujet. Jacqueline GARIN lui répond que cela est assez courant et qu'il n'a pas lieu de s'en inquiéter.

9.3 Spectacle Cyrano de Bergerac

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que le spectacle « Cyrano de Bergerac » aura lieu les 19 et 20 juillet 2018 à 21h30 à l'abbaye d'Aulps. Elle précise que 40 places sont mises à leur disposition.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 11 septembre 2018 à la salle polyvalente du Biot

Le Biot, le 16 juillet 2018

La Présidente